

MOBILITÉS INTERNATIONALES – ÉTUDIANTS SORTANTS

MAJ au 16/05/2023

La mobilité internationale étudiante est la possibilité donnée à un étudiant d'effectuer un semestre ou une année d'études dans un établissement d'enseignement supérieur étranger sous convention d'échange avec l'ENSA Nancy ou bien un stage dans une entreprise étrangère.

SÉJOURS D'ÉTUDES

L'école a signé des conventions de partenariats intégrant des échanges étudiants avec de nombreuses écoles partenaires à travers le monde. Pour chaque école partenaires un enseignant référent a été désigné.

Un étudiant peut se porter candidat à un séjour d'études en adressant une demande au service des Relations Internationales de l'école selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

I. CALENDRIER

Octobre : réunion d'information sur les principes généraux de la mobilité internationale / Erasmus days

Novembre : réunion d'information sur les destinations avec les enseignants-référents

Décembre : dossier de candidature (1 à 3 vœux)

Février : décision de la réunion d'harmonisation des enseignants-référents et des services des

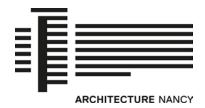
Relations Internationales et Scolarité

Mars: réunions d'information par destination candidats retenus

Mars à juin : constitution des dossiers avant départ

Juillet: inscription administrative à l'ENSA Nancy





II. ELIGIBILITE DES CANDIDATS

A. Départs en cycle licence

Les étudiants autorisés à partir en cycle licence sont les étudiants en L2 ou L3 au départ de la mobilité. Tous les semestres antérieurs doivent être obligatoirement validés au moment du dépôt de la candidature. Autrement dit, partir en mobilité sur 2 années à cheval n'est pas autorisé.

B. Départs en cycle master

Tous les semestres antérieurs doivent être obligatoirement validés au moment du dépôt de la candidature. Autrement dit, partir en mobilité sur 2 années à cheval n'est pas autorisé.

Le S10 étant consacré au PFE, les étudiants sont autorisés à partir en M2 soit pour le S9 uniquement soit pour l'année sous deux formats selon le choix de l'étudiant quant à la soutenance du PFE.

- L'étudiant part une année hors du cadre du PFE. Il soutiendra au PFE d'automne. Il devra valider 38 ECTS dont 20 de projets et les ECTS du semestre 10 seront un bonus qui ne pourront valider pas le PFE à Nancy;
- L'étudiant part une année dans le cadre de son PFE, il devra réunir les conditions suivantes :
 - 1. il devra trouver lui-même, un directeur d'études qui devra le suivre à distance et valider son sujet dès le début du semestre 10;
 - 2. il devra soutenir son PFE à une des dates déterminées par l'ENSA Nancy (juin) ;
 - 3. il devra retourner dans son établissement d'accueil pour terminer sa mobilité Erasmus sous peine de rendre ses bourses.

Pour des raisons de distance, les mobilités effectuées hors Europe ne peuvent pas se faire dans le cadre du PFE.

Le départ en S10 uniquement n'est pas autorisé.

III. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Tout candidat à la mobilité peut demander de 1 à 3 destinations.

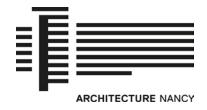
Une réunion d'harmonisation est organisée avec l'ensemble des enseignants-référents et des services de Relations Internationales et Scolarité afin d'arbitrer si besoin et de valider les candidatures.

Les destinations sont affectées aux demandeurs en fonction des critères suivants :

- les priorités données par l'étudiant ;
- l'avis de l'enseignant référent et le classement sur chaque destination pour les 3 choix (motivation, pertinence du projet, maturité) ;
- la durée (les demandes pour un an sont prioritaires sur les demandes pour un semestre).







- le niveau de langue de l'étudiant ;
- les notes de l'étudiant sur l'ensemble du cursus.

La réunion d'harmonisation permettra aux enseignants-référents d'arbitrer les choix en cas de concurrence sur une destination.

Une attention particulière sera apportée par les enseignants-référents sur les dossiers de départ en M2 compte tenu du fait que cela sera leur dernière occasion de partir.

Si, à l'issue de cette répartition, certains étudiants n'ont pas obtenu l'un de leur choix, il est procédé à un second tour.

Pour accéder au second tour, l'étudiant aura dû faire au moins deux vœux de destination. Les candidats non retenus pour une destination au premier tour peuvent reformuler des choix en fonction des destinations restantes proposées (aucune nouvelle destination ne sera ouverte entre les deux tours). Les seconds vœux seront examinés par les enseignants-référents pour validation. Les candidats retenus pour une destination au premier tour ne peuvent reformuler un choix au second tour.

La liste des étudiants retenus est communiquée aux enseignants-référents et publiée sur le site Internet de l'Ecole.

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

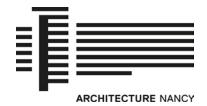
Les demandes de mobilité sont à envoyer <u>au Service des Relations Internationales uniquement</u> à l'adresse suivante : <u>ri@nancy.archi.fr</u>

Le dossier doit comprendre :

- le formulaire de choix des mobilités complété (à télécharger sur le site Internet) ;
- les lettres de motivation : l'étudiant rédige une lettre de motivation différentes par destination et indique un ordre de priorité (1,2 ou 3). La lettre doit être rédigée sous 2 versions, en français et dans la langue de la destination ou à défaut en anglais. Cette lettre doit démontrer la motivation de l'étudiant et la pertinence de son projet de mobilité.
- un portfolio en format PDF. Celui-ci doit présenter les travaux de l'étudiant, activités, centres d'intérêt ;
- un justificatif de niveau de langue : certification de langues, attestation d'un enseignant de langue, à défaut les notes du baccalauréat qui ne sont pas prises en compte par les établissements partenaires.







Le service des Relations International organise tous les ans 25 heures de cours de langue non obligatoires et ne donnant pas lieu à des ECTS en anglais, espagnol, italien et allemand. Ces cours sont financés par le budget Erasmus. Seuls les étudiants ayant suivi ces 25 heures de cours pourront demander une attestation de niveau de langue aux enseignants.

Les étudiants n'ayant aucun justificatif de langue et n'ayant pas suivi ces cours devront justifier leur niveau de langue aux établissements d'accueil par leurs propres moyens.

Tout dossier rendu hors délai ne sera pas examiné.

Les candidats peuvent présenter un recours auprès du service des Relations Internationales <u>par lettre</u> <u>motivée</u> sous un délai de 7 jours à compter de la réception des résultats. Un ré-examen sera demandé à l'ensemble des enseignants-référents.

IV. AVANT LE DÉPART

1/ Nomination des étudiants auprès des établissements partenaires par le service des Relations Internationales

2/ Constitution du dossier d'inscription <u>par l'étudiant</u> pour l'établissement d'accueil en <u>respectant les</u> délais :

- dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'accueil (Application Form) et à renvoyer selon les délais imposés, l'inscription peut se faire en ligne selon les établissements ;
- le learning agreement correspondant à un état prévisionnel des cours qui seront suivis dans l'école de destination, à faire valider par et l'établissement d'accueil et le service des Relations Internationales avec l'appui des enseignants-référents si besoin (doit être signé par la directrice);

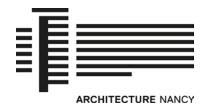
3/ Constitution des dossiers de demandes de bourses en collaboration avec le service des Relations Internationales

Bourse du ministère de la Culture – pour tous les étudiants :

- Etudiants boursiers, de droit: 1 200 €x 2 semestres ou 1 600 € pour un semestre;
- Etudiants non boursiers, sur fond d'urgence : 456 € (au maximum) x 2 semestres ou 608 € pour un semestre.

Dossiers réalisés par le service des Relations Internationales.





Bourse Région – pour tous les étudiants :

Aide à la mobilité internationale des étudiants - Grand Est :

- forfait de 500 € pour une durée minimum de 16 semaines ;

Bourse d'une autre Région selon le domicile des parents. Il n'est pas possible de cumuler deux bourses Région.

Dossier réalisé par l'étudiant lui-même sur le site Internet dédié.

Bourse Erasmus – pour tous les étudiants en échange Erasmus

Il est indispensable que nous ayons une convention et que l'établissement partenaire participe au programme Erasmus.

La bourse est calculée en fonction de la destination et de la durée de la mobilité.

Un taux de bourse est défini par groupes de pays définis par l'Agence Erasmus. Une fourchette de montant est proposée. Selon la subvention allouée annuellement, l'Ecole défini un montant par groupe validés par le CA.

- Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Iles Féroé, Royaume-Uni, Suisse (pays partenaires);
- Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Brenei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour, Taïwan (pays partenaire) ;
- Groupe 3 Pays participant Programme avec un coût de vie bas : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.

Montant des bourses validés pour la période 2022/2023 (à titre indicatif) :

Groupe 1 – 310 € par mois;

Groupe 2 – 260 € par mois;

Groupe 3 – 200 € par mois.

Les étudiants reçoivent une bourse en allocation partielle selon la durée de leur mobilité.

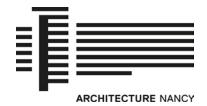
80 % de la bourse est versée au départ, 20 % à l'arrivée sous réserve d'avoir rendu tous les documents obligatoires demandés par l'Agence Erasmus et par l'ENSA.







Attention la subvention allouée ne permet pas toujours de payer l'intégralité des bourses !



4/ Réinscription administrative à l'ENSA Nancy obligatoire (courant juillet) : exonération des droits d'inscription dans l'école d'accueil (exception dans certains pays d'Amérique latine, +/- 250 \$ de frais d'inscriptions à acquitter, en Allemagne à Stuttgart, +/- 300 € de frais de participation à la vie étudiante).

V. OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT (RÉGLEMENT DE MOBILITÉ)

1/ Learning agreement

Le learning agreement doit être complété de façon dématérialisée via l'application OLA comme cela est exigé par le nouveau programme Erasmus 2021-2027 (Erasmus without paper) : https://www.learning-agreement.eu/user/login

Un tuto est envoyé aux étudiants au moment de leur inscription dans les établissements partenaires.

Pour les étudiants en échange hors programme Erasmus, une version informatisée est disponible sur le site Internet de l'ENSA.

Il doit être rempli et signé par l'étudiant et les deux établissements partenaires avant le début du séjour. Il doit correspondre pour une année :

Licence 2 :

mobilité d'un an : 54 ECTS dont 20 de projets
 (à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité *, 4 ECTS de stage)

mobilité semestre 3 : 24 ECTS dont 10 de projets
 (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 4 ECTS de stage)

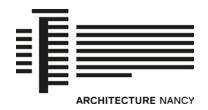
 mobilité semestre 4 : 28 ECTS dont 10 de projets (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité)

Licence 3:

- mobilité d'un an : 47 ECTS dont 20 de projets
 (à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 1 ECTS d'engagement citoyen, 1 ECTS de semaine intensive mémoire, 4 ECTS de mémoire, 5 ECTS de stage)
- mobilité semestre 5 : 26 ECTS dont 10 de projets
 (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 1 ECTS d'engagement citoyen, 1 ECTS de semaine intensive de mémoire)
- mobilité semestre 6 : 19 ECTS dont 10 de projets
 (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 4 ECTS de mémoire, 5 ECTS de stage)







Master 1 :

- mobilité d'un an : 55 ECTS dont 20 de projets
 (à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 3 ECTS de suivi de mémoire collectif à distance)
- mobilité semestre 7 : 28 ECTS dont 10 de projets (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité)
- mobilité semestre 8 : 25 ECTS dont 10 de projets

 (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 3 ECTS de suivi de mémoire collectif à distance)

Master 2:

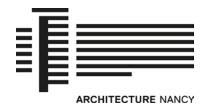
- mobilité d'un an : 38 ECTS dont 20 de projets (à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 8 ECTS de stage pratique, 12 ECTS de soutenance de PFE à Nancy obligatoirement)
- mobilité semestre 9 : 20 ECTS dont 10 de projets
 (à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 8 ECTS de soutenance de MFE)
- mobilité semestre 10 : pas de départ possible sur ce semestre uniquement
- * 2 ECTS de mobilité : ces ECTS sont octroyés de droit à tous les étudiants effectuant une mobilité d'études.

Règles à respecter :

- ✓ le LA doit
- ✓ possibilité de déduire 2 ECTS maximum pour des cours de langues suivis au sein de l'établissement d'accueil ou au sein d'un organisme agréé par l'établissement d'accueil, sous réserve d'une attestation de présence. Des cours particuliers ne pourront pas donner lieu à l'obtention des 2 ECTS;
- ✓ Les enseignements obligatoires à valider à l'ENSA : engagement citoyen, stage, mémoire de licence à distance (semaine intensive + suivi et soutenance), suivi de mémoire collectif à distance (non compensable).
- ✓ Le surplus d'ECTS ne peut pas être rebasculé sur une année inférieure ou supérieure.
- ✓ Une conversion des ECTS en heure est à faire pour l'Amérique du Sud et le Japon (1 ECTS = 10h).







✓ ECTS demandés sous réserve du maintien de la maquette actuelle.

L'étudiant est tenu d'opter pour des projets correspondant à son année d'inscription, voire de l'année immédiatement supérieure. En cas de nécessité dûment justifiée, les étudiants peuvent, sous réserve de validation par l'enseignant-référent, être autorisés à valider des projets correspondant à l'année immédiatement inférieure à l'année d'inscription. En cas de désaccord, un arbitrage peut être demandée lors d'une réunion d'harmonisation avec l'ensemble des enseignants-référents.

Le choix des autres enseignements peut se faire dans l'année d'études, une année inférieure ou une année supérieure.

Le learning agreement peut être modifié en cours d'année à condition d'être réapprouvé (à chaque changement) par l'établissement d'accueil et l'ENSA Nancy via OLA.

2/ Documents à renvoyer au service des Relations Internationales en début de séjour :

- le Grant agreement signé par l'étudiant et l'ENSA, il s'agit de contrat de mobilité indiquant les conditions de la mobilité (durée, montant de la bourse, obligations du contrat);
- le Learning agreement complété et signé via OLA : https://www.learning-agreement.eu/user/login
- l'attestation d'arrivée tamponnée et signée par l'établissement d'accueil (à télécharger depuis le site de l'ENSA Nancy): http://www.nancy.archi.fr/fr/etudiants-sortants.html

L'attestation d'arrivée conditionne le versement des bourses de mobilité. Dès son arrivée, l'étudiant doit la faire remplir, signer et tamponner par son établissement d'accueil avant de la transmettre au service des Relations Internationales de l'ENSA Nancy.

un RIB.

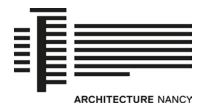
3/ Documents à envoyer au service des Relations Internationales en fin de séjour

L'ensemble de ces documents conditionne le versement des bourses de mobilité :

 l'attestation de fin de séjour tamponnée et signée par l'établissement d'accueil indiquant les dates définitives la mobilité.

L'attestation doit mentionner les dates de début et de fin des cours.





• Le Transcript of Records (relevé de notes)

L'étudiant n'est pas tenu de réussir tous les examens, en revanche <u>il est tenu de se présenter à tous les examens</u> qu'il a indiqué dans son Learning Agreement. Dans le cas contraire, il pourra être demandé le <u>remboursement intégral des bourses</u> de mobilité versées.

Le rapport Erasmus en ligne (pour les étudiants en échange Erasmus).

Ce document a pour objectif de faire le bilan des aspects positifs et des difficultés rencontrées au cours de l'échange. Il est envoyé par email directement par l'outil « Beneficiary module », destiné à collecter tous les rapports de mobilité ERASMUS des personnes en mobilité.

ATTENTION : le message est parfois redirigé sur la boîte « spam ».

Un portfolio

Il doit être réalisé sous la forme d'un document en format A4 (portrait) d'une vingtaine de pages présentant une introduction, une conclusion, ainsi que le bilan personnel de l'année d'échange.

Ce document, écrit en français, présente l'école d'accueil, relate le travail personnel réalisé par l'étudiant durant l'année d'échange et présente les travaux réalisés ainsi que les cours suivis (croquis, annotations, modalités de travail). Il ne doit pas se présenter comme une simple collection des travaux réalisés dans l'école d'accueil mais faire état de l'expérience et des compétences acquises pendant le séjour d'études.

Les portfolios sont conservés par l'ENSA Nancy et sont utilisés pour valoriser les échanges lors des différentes manifestations organisées par l'école (JPO, Erasmus Days...).

Une vidéo

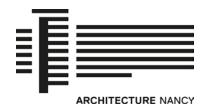
Chaque étudiant doit réaliser un film de trois minutes environ. Il s'agit de présenter, sous forme d'un montage-photo et/ou vidéo : l'école d'accueil, les lieux d'études, la ville, les endroits visités pendant le séjour, ... Elle doit être transmise au service des relations internationales au format MP4. Les crédits photos, vidéos, musiques, le nom de l'auteur et des personnes interviewer le cas échéant doivent figurer sous la forme de sous-titre ainsi que dans le générique de fin.

 Le questionnaire établissement (à télécharger depuis le site de l'ENSA Nancy) http://www.nancy.archi.fr/fr/etudiants-sortants.html

Chaque étudiant doit remplir une fiche de renseignements relative à leur établissement d'accueil en version numérique pour une meilleure lisibilité.







Cas particuliers:

- L'étudiant souhaitant prolonger la durée de son échange (dans la limite de 12 mois maximum) doit fournir au plus vite, au service des relations internationales :
- une demande écrite présentant sa requête ;
- un nouveau learning agreement;
- une nouvelle attestation de fin de séjour.
- ➤ En cas de cessation anticipée de l'échange, l'étudiant doit informer le service des relations internationales de l'ENSA Nancy le plus rapidement possible en joignant les pièces justificatives expliquant la cessation anticipée de son séjour. Il doit fournir les mêmes pièces que celles demandées pour une cessation normale de l'échange et notamment l'attestation / certificat de fin de séjour. Les bourses dont l'étudiant a bénéficié sont reversées au prorata de la période d'échange non réalisée.
 - Le service des Relations Internationales pourra mettre en place une procédure de cessation pour cas de force majeure si les conditions sont remplies. Pour cela, l'étudiant devra rendre apporter les documents attestant de la force majeure dans un délai de 1 mois.

STAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Une campagne d'inscription pour un stage Erasmus sera lancée en novembre puis en janvier via Parvis afin de connaître les besoins de financement si les subventions allouées par l'Agence Erasmus le permettent. Le service des Relations Internationales financera 2 mois de stage dans l'ordre chronologique des dépôts d'une fiche descriptive de stage complétée par l'étudiant et dans la limite des fonds disponibles.

Le stage doit se dérouler dans une agence d'architecture d'un pays membres ou partenaires du programme Erasmus et doit

A noter que très peu de fonds sont disponibles pour les stages actuellement.